



Bush veut pendre trois femmes irakiennes - Appel

Par [Hana Al-Bayaty](#)

Mondialisation.ca, 28 février 2007

28 février 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [IRAK](#)

Déclaration de Ian Douglas, Abdul Ilah Albayaty, Iman Saadoon, Dirk Adriaensens et Ayse Berkday
(14 février 2007)

Wassan Talib, 31 ans, Zainab Fadhil, 25 ans, et Liqa Omar Muhammad, 26 ans, font face à une exécution imminente en Irak, toutes accusées d'« offenses envers le bien-être public » par un gouvernement qui ne peut même pas fournir l'électricité mais qui remplit les rues de cadavres. Toutes sont dans la prison de Al-Kadhimiya à Bagdad. Deux ont de jeunes enfants à leurs côtés. La fillette de 1 ans de Liqa est née en prison. Les trois femmes nient les accusations portées contre elles pour lesquelles elles risquent la pendaison. Plus bas dans l'article, vous trouverez les sites et mails des autorités pour protester et arrêter l'exécution...

Le paragraphe 156 du Code pénal irakien, en vertu duquel elles ont été jugées, dit: « Toute personne qui commet volontairement un acte avec l'intention de violer l'indépendance du pays ou son unité ou la sécurité de son territoire et dont l'acte par sa nature, mène à cette violation est passible de la peine de mort ». Le gouvernement « fantoche » irakien accuse ces femmes de ses propres crimes.

Aucune des trois femmes n'a eu la permission de voir un avocat. Elles ont subi des procès qui sont illégaux en vertu du droit international. Toutes trois sont des prisonnières de guerre dont les droits sont protégés en vertu de la Troisième Convention de Genève. Leur exécution ne serait pas seulement illégale et sommaire, elle serait totalement immorale. A travers le monde, la civilisation méprise la peine de mort pendant que les dirigeants féodaux de l'Irak présentent les exécutions comme un spectacle public.

Dans un pays où il n'y a de toute évidence ni Etat ni système judiciaire, l'occupation et son gouvernement fantoche utilisent, comme tous les régimes répressifs à travers l'histoire, de faux tribunaux pour exterminer leurs opposants. Aucun jugement légal ne peut être émis alors que les conditions civilisées pour une procédure équitable ne sont pas en place, la moindre étant la présence et la sécurité des avocats.

Les femmes irakiennes témoignent de la vie de la nation irakienne. Par contre, le gouvernement installé par les Etats-Unis, par ses tendances rétrogrades, n'impose qu'une culture de mort. Alors que l'Irak était l'état le plus progressiste de la région concernant les droits de la femme, avec l'invasion étatsunienne, toute cette législation de protection a été annulée. Les Etats-Unis et leurs conspirateurs locaux, en créant des centaines de milliers de veuves et en réduisant la vie en Irak à une lutte pour la simple survie, ont placé les femmes en ligne de mire, et maintenant sur la potence.

Les femmes sont toujours les premières et les dernières victimes de la guerre. Nous célébrons les innombrables actes de résistance des femmes irakiennes, que ce soit leur résilience face à une culture de viol, de torture et de meurtre par les forces étasuniennes et irakiennes, leur courage de continuer à donner la vie au cœur d'un génocide sponsorisé par l'Etat, leur dignité alors qu'elles essaient de maintenir un semblant de normalité pour leurs enfants et leur famille, leur courage alors qu'elles enterrent leur mari, leurs fils, leurs filles ou leurs frères, ou en action directe contre une occupation militaire illégale et dont l'échec est patent.

Nous réclamons la libération de Wassan, Zainab et Liqa et de tous les prisonniers politiques en Irak. Nous demandons à toute personne, organisation, parlement, travailleur, syndicat et Etat de cesser de reconnaître ce gouvernement irakien pro- occupation et sectaire. Nous appelons à des protestations immédiates devant toutes les ambassades irakiennes à travers le monde. Il n'y a pas d'honneur à assassiner les femmes. L'occupation est la plus haute forme de dictature. Ce ne sont pas ces trois femmes qui devraient être poursuivies : c'est ce gouvernement et ses maîtres et bailleurs étrangers.

Soutenez ce texte en diffusant et en y ajoutant votre signature.

Veillez répondre à l'adresse suivante : <mailto:hanaalbayaty@gmail.com>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Hana Al-Bayaty](#), Mondialisation.ca, 2007

Articles Par : [Hana Al-Bayaty](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca